Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8370815
Centre d'intérêt: 630

Gélinas, René.

Evolution des dépenses effectuées pour l'achat de livres, revues et matériel divers à la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette de 1971-1972 à 1982-1983 / par René Gélinas. -- Lévis : Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, 1982.
14 f. ; 28 cm.

"Travail présenté à la Faculté des sciences de l'éducation pour le cours Financement de l'éducation ADS-62292, donné par M. Hermann C. Girard au trimestre d'automne 1982". Bibliogr.: f. 14.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Bibliothèque *Ressources didactiques *Documentation *Dépenses *Analyse de coût *Normes budgétaires *Secondaire (Niveau)

L'auteur examine l'évolution des sommes dépensées pour l'achat de la documentation à la commission scolaire régionale Louis-Fréchette et compare ces données à l'évolution des revenus et dépenses de la commission scolaire. Il situe ces résultats dans le contexte des politiques ministérielles concernant l'achat de livres destinés aux bibliothèques scolaires.

Alors que, entre 1971-1972 et 1982-1983, la clientèle scolaire de la c.s.r. chute de 31% et que l'indice des prix à la consommation atteint 262,04 (1971-1972=100), l'enveloppe budgétaire générale de la commission scolaire atteint 495,05, soit une augmentation de 233% supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation. Dans ce contexte, les dépenses consacrées aux moyens d'enseignement suivent à peu près l'évolution de l'indice des prix alors que celles affectées à l'achat de matériel de bibliothèque chutent dramatiquement: de 100 en 1971-1972 à 46,11 en 1982-1983, c'est-à-dire de 6,54$ à 3,01$ par élève.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 03
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8370815

# Evolution des dépenses effectuées pour l'achat de livres, revues et de matériel divers dans les bibliothèques de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette

de 1971-1972
à 1982-1983

par

René Gélinas

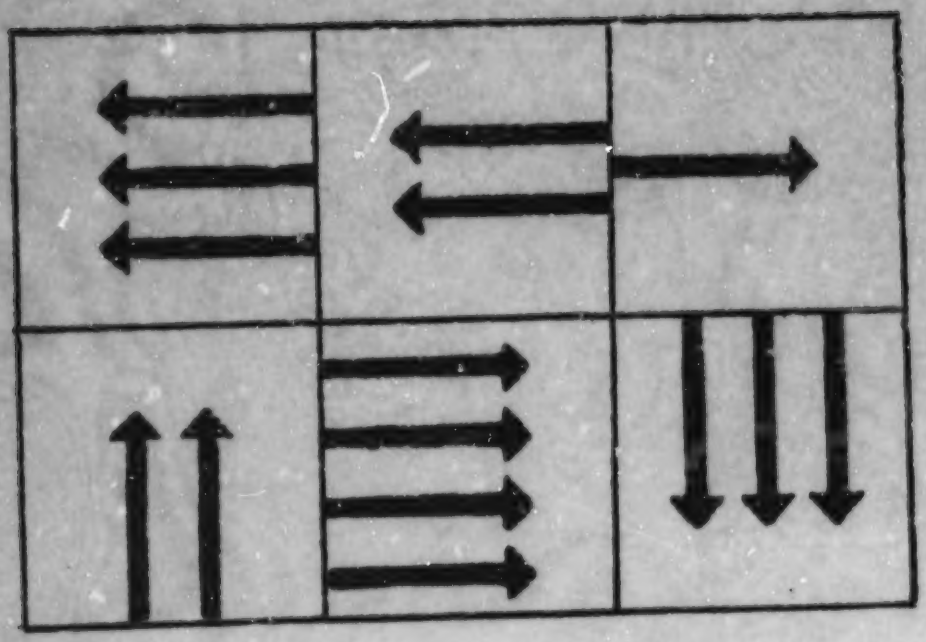

UNE QUESTION DE PRIORITE...

E D U Q 8370815

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES EFFECTUÉES POUR L'ACHAT DE LIVRES, REVUES ET MATÉRIEL DIVERS A LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE DE 1971-1972 À 1982-1983.

par René Gélinas

(67070836)

Travail présenté à la Faculté des sciences de l'éducation pour le cours Financement de l'éducation ADS-62292, donné par M. Hermann C. Girard au trimestre d'automne 1982.

Saint-Nicolas, le 20 décembre 1982.

Le début des années 1970 marque pour les bibliothèques scolaires une date importante: c'est en 1970 le début de l'"Opération dépannage et démarrage" qui visait entre autres objectifs, "la création ou le développement de fonds de bibliothèques plus adéquats"[1]*.

En 1972, les bibliothèques scolaires sont soumises à la règlementation relative à l'achat de livres neufs, comme toutes les bibliothèques subventionnées[2].

Les règles budgétaires pour 1973-1974 permettent la transférabilité entre "les trois enveloppes" budgétaires[3] et ce pour la première fois.

Alors que les règles budgétaires pour 1971-1972 de même que celles pour 1972-1973 proposaient un montant maximum à être subventionné à titre de subvention d'équilibre budgétaire[4] pour le développement et le fonctionnement des bibliothèques, celles de 1973-1974 fondent ce montant spécifique avec quelques autres "normes". Le per capita protégé disparaît pour permettre aux commissions scolaires de répartir les allocations selon des besoins et priorités propres à chaque milieu.

De façon plus particulière, nous tenterons de voir ici de quelle manière ces nouvelles dispositions ont, à la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette, permis un développement des ressources documentaires et une augmentation de la qualité de ces services pédagogiques.

---

* Les références à ces notes sont données à la fin.

Allocations budgétaires. Le premier problème que nous rencontrons, lorsqu'il s'agit de regarder l'évolution des allocations budgétaires que les organismes scolaires se voient confiées, est lié principalement au fait que les commissions tirent leur financement de différentes sources: le Ministère de l'Education en grande partie, mais aussi la taxe foncière et d'autres sources. Il nous est alors apparu difficile de considérer seulement les allocations directes du Ministère de l'Education pour obtenir des données conservant une grande pertinence au cours des années couvertes par notre étude.

Nous nous sommes donc tournés vers les <u>états financiers</u> de la commission qui font le relevé détaillé des dépenses réelles faites par l'organisme à différent postes budgétaires.

Contrôle des revenus. De façon générale, les commissions scolaires, depuis 1971-1972 alors que le taux d'imposition est normalisé et fixé par le gouvernement[5], voient leurs sources de revenus controlées directement ou indirectement par le M.E.Q. Il ne leur reste qu'une mince marge, celle des dépenses dites "inadmissibles aux subventions"[6] qui font l'objet d'une taxe et sont "financées entièrement par un impôt foncier supplémentaire"[7].

A la lumière de ces faits, nous nous sommes retournés vers la chapitre des dépenses dans les <u>Etats financiers</u> de la Commission, de 1971-1972 à nos jours. Pour obtenir des données fiables et signifiantes, nous avons tenté de reconstituer l'"enveloppe budgétaire générale" pour 1982-1983 de même que pour les années antérieures.

Pour ce faire, nous avons considérer les dépenses totales d'opérations courrantes desquelles nous avons soustrait les sommes allouées au transport scolaire, au service de la dette à l'éducation des adultes et à la sécurité d'emploi (ces dépenses font l'objet d'allocations spécifiques).

Moyens d'enseignement. Les moyens d'enseignement font partie de cette enveloppe budgétaire générale actuellement, mais avant 1973-1974, ils jouissaient d'une allocation spécifique. C'est pour réussir à évaluer l'évolution des montants consacrés aux moyens d'enseignement et à l'achat de la documentation dans les bibliothèques des écoles secondaires que nous comparerons les montants comptabilisés à ces postes en rapport avec ceux inscrits comme étant l'enveloppe générale.

Per capita. Un autre facteur rend les comparaisons entre les années plus difficile, c'est la diminution de la clientèle scolaire. Pour contrer les effets de cette diminution sur les sommes que nous tentions d'identifier, nous avons établi des per capita sur lesquels nous baserons notre étude.

Méthodologie. Pour chacune des années de 1971-1972 à 1981-1982 plusieurs données ont été tirées des états financiers et des prévisions budgétaires pour 1982-1983. Ces chiffres ont été analysés et comparés: des pourcentages ont été calculés de même que des per capita.

Ensuite, les per capita d'une année ont été comparés avec ceux de l'année suivante et un pourcentage de diminution

ou d'augmentation a été alors constaté. L'année 1971-1972 est considéré comme notre année de base et se voit accordée 100 comme indice (100%).

Tableau 1: La clientèle scolaire

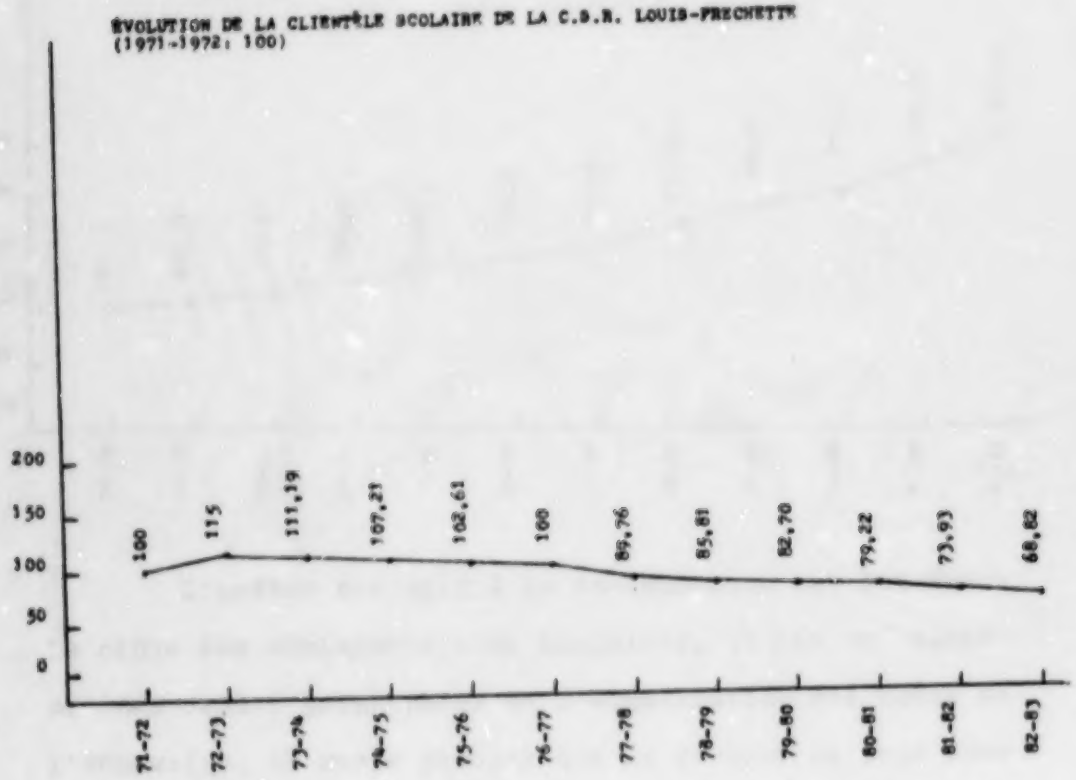


Sur le plan de la clientèle scolaire, la C.S.R. Louis-Préchette subit de 1971-1972 à 1982-1983, une réduction de ses élèves de plus de 30% (31,18). Cette réduction est souvent invoquée comme raison pour la réduction de certains services pédagogiques et la fermeture de quelques postes; nous serons en mesure plus tard de porter un jugement sur cette question.

Tableau 2: Les prix à la consommation

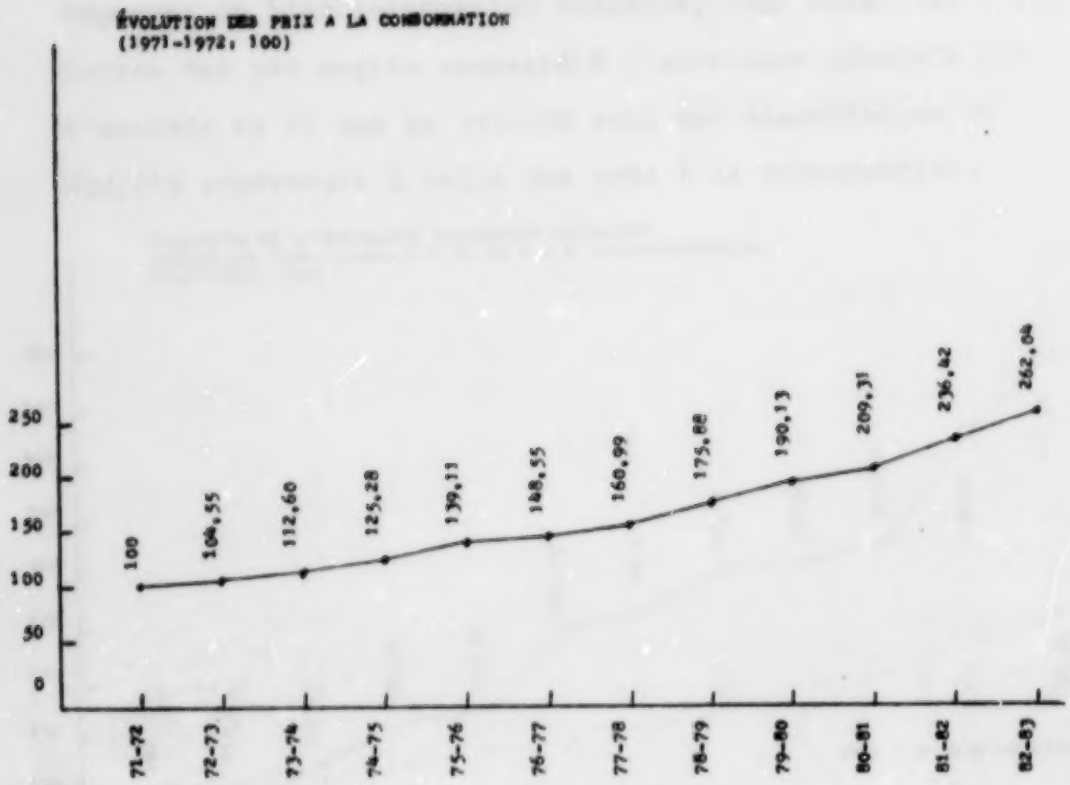


L'indice des prix à la consommation est lui aussi la cible des administrations scolaires, il est vu comme une des causes principales de l'augmentation des coûts de l'éducation. Il reste certain que ce facteur ne peut être négligé. Nous remarquons une augmentation de 162,04% des prix à la consommation sur une période de onze (11) ans.

Tableau 3: L'enveloppe budgétaire générale.

Les deux agents extérieurs que sont la diminution de la clientèle et l'augmentation des prix à la consommation influencent grandement les sommes disponibles pour la commission scolaire.

Afin de pouvoir adéquatement observer l'évolution des dépenses de l'administration scolaire, nous regardons l'évolution des per capita consacrés à l'enveloppe générale qui s'accroît en 11 ans de 395,05% soit une augmentation de 233,01% supérieure à celle des prix à la consommation.

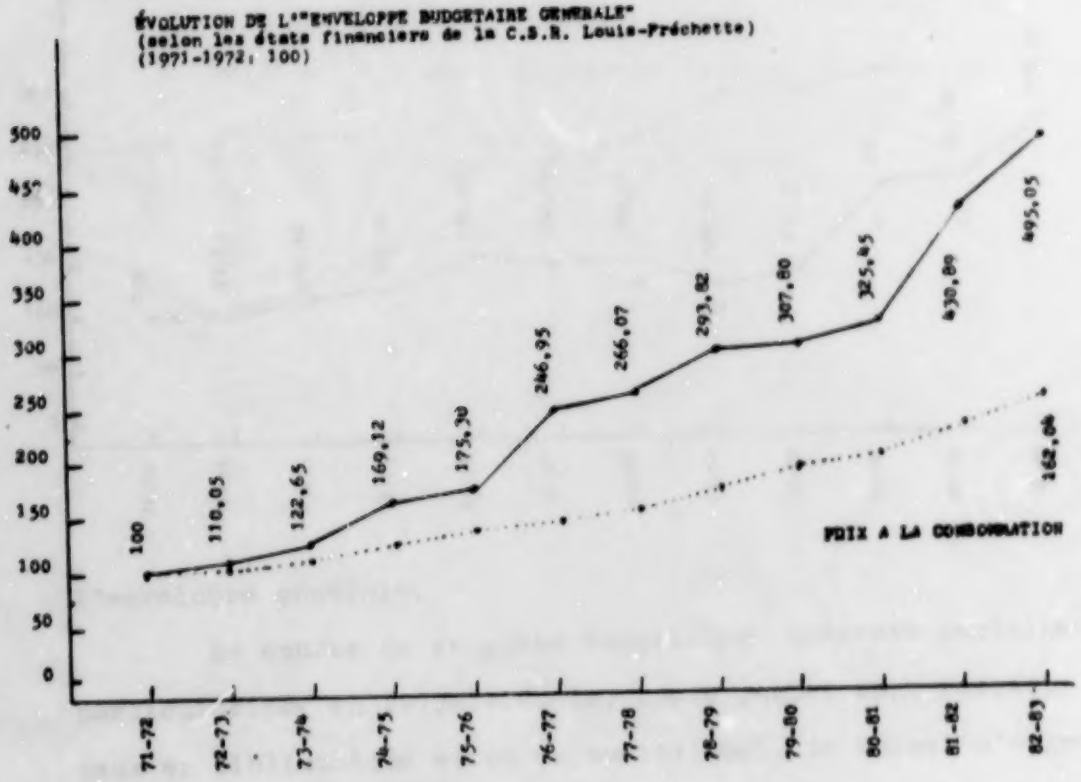


Même si nous présumons que la diminution de la clientèle ait provoqué une augmentation du coût par élève de l'enveloppe générale, ce n'est pas seulement à ce facteur qu'il faudrait rattacher cette fulgurante augmentation.

Tableau 4 Les moyens d'enseignement

Réduisant notre étude au secteur des moyens d'enseignement, nous constatons que cette dernière courbe ne correspond que vaguement à cette des prix à consommation et de

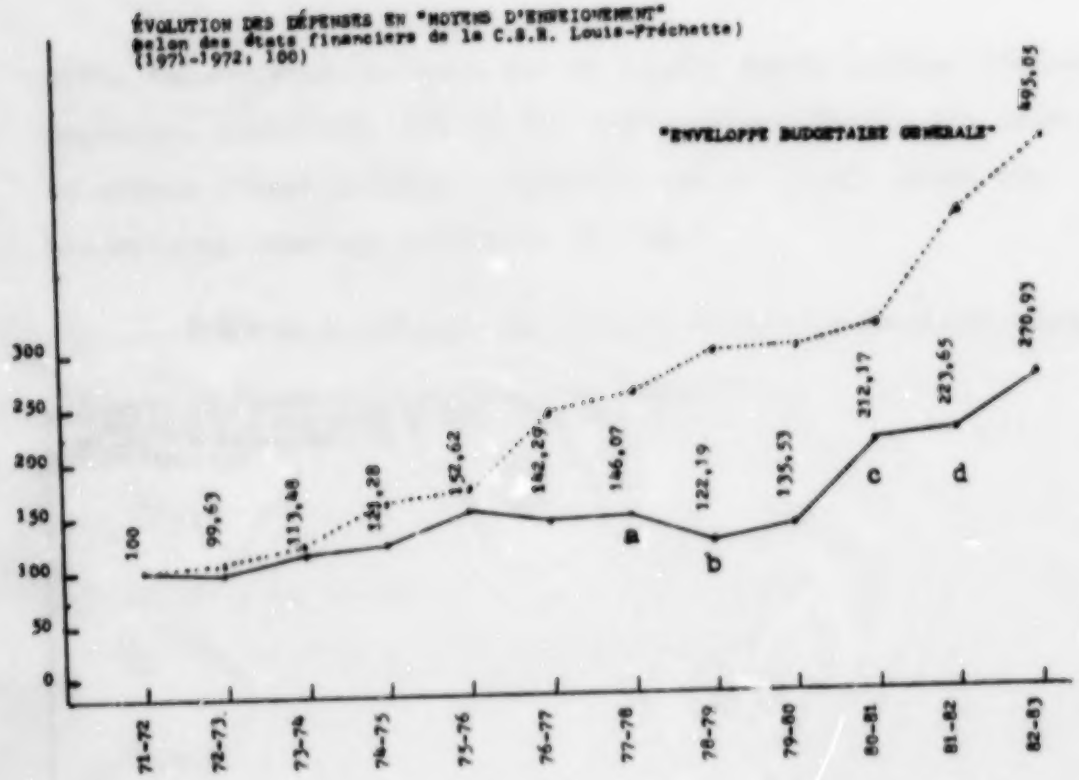


l'enveloppe générale.

La courbe de ce poste budgétaire présente certaines particularités en 1977-1978, (a) trois postes sont fermés, deux en bibliothèque et un en audiovisuel, le budget n'augmente que de 3,78 alors que l'ensemble des dépenses augmente d'environ 19,12.

En 1978-1979, trois autres postes sont fermés (b) dans le secteur des bibliothèques; au lieu de subir une augmentation comparable à celle de l'enveloppe (28,75 ), ce poste budgétaire souffre une réduction de 13,88 .

En 1980-1981, la réaffectation de 3 personnes de la gestion des activités éducatives aux moyens d'enseignement des écoles provoque une augmentation des dépenses de 76,56 (c).

Cette augmentation ne sera que de courte durée puisque l'année suivante, 1981-1982, (d) un (1) poste étant fermé, les dépenses en moyens d'enseignement n'augmente que de 11,48 alors que l'enveloppe générale croissait de 105,6

Tableau 5: L'achat de livres, revues et matériel divers

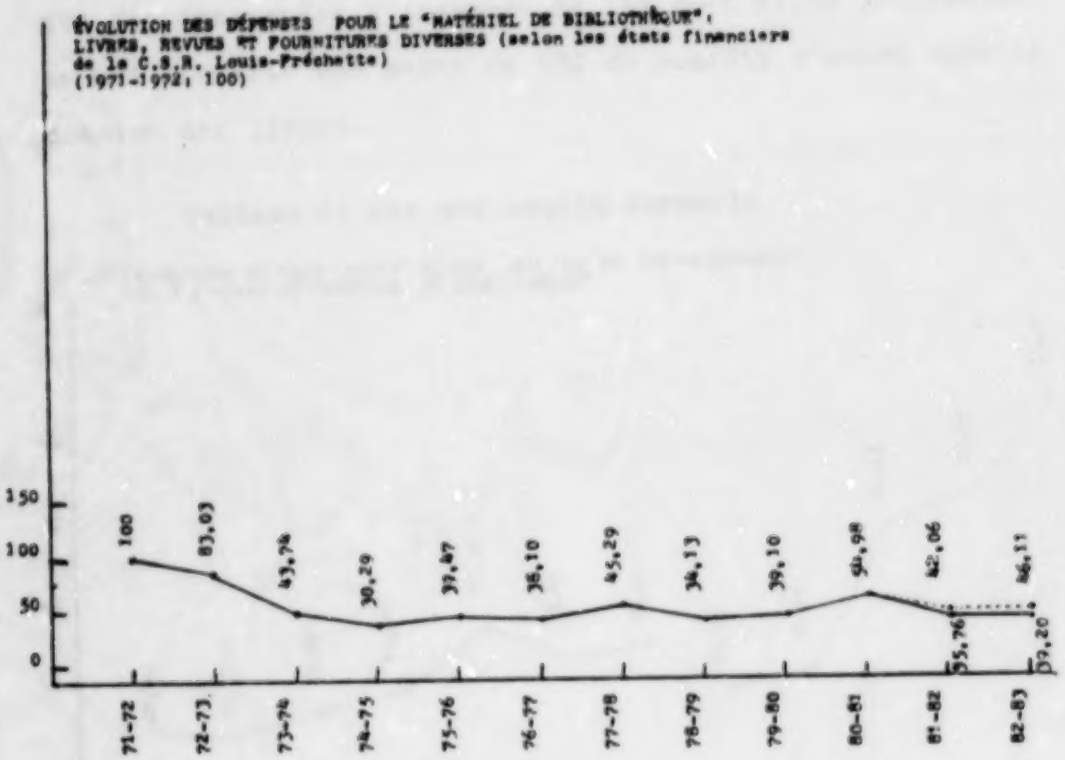


Ce graphique sur l'achat de matériel documentaire et connexe au fonctionnement d'une bibliothèque est très éloquent; au cours des années l'effort (et quel effort!!!) pour tenir à jour les collections et entretenir le fonds documentaire 'décroît' régulièrement.

A cette réduction, s'ajoute l'augmentation des prix

à la consommation. Si nous calculons l'écart entre les indices des prix à la consommation et celui du budget alloué à l'achat de matériel en 1982-1983, nous en arrivons à 215,93.

Pour comble de malheur, à l'été 1981, un règlement du Ministère des affaires culturelles retire aux bibliothèque subventionnées l'escompte de 15% dont elles jouissaient. ce qui signifie une perte de 15% du pouvoir d'achat dans le domaine des livres.

Tableau 6: Les per capita comparés

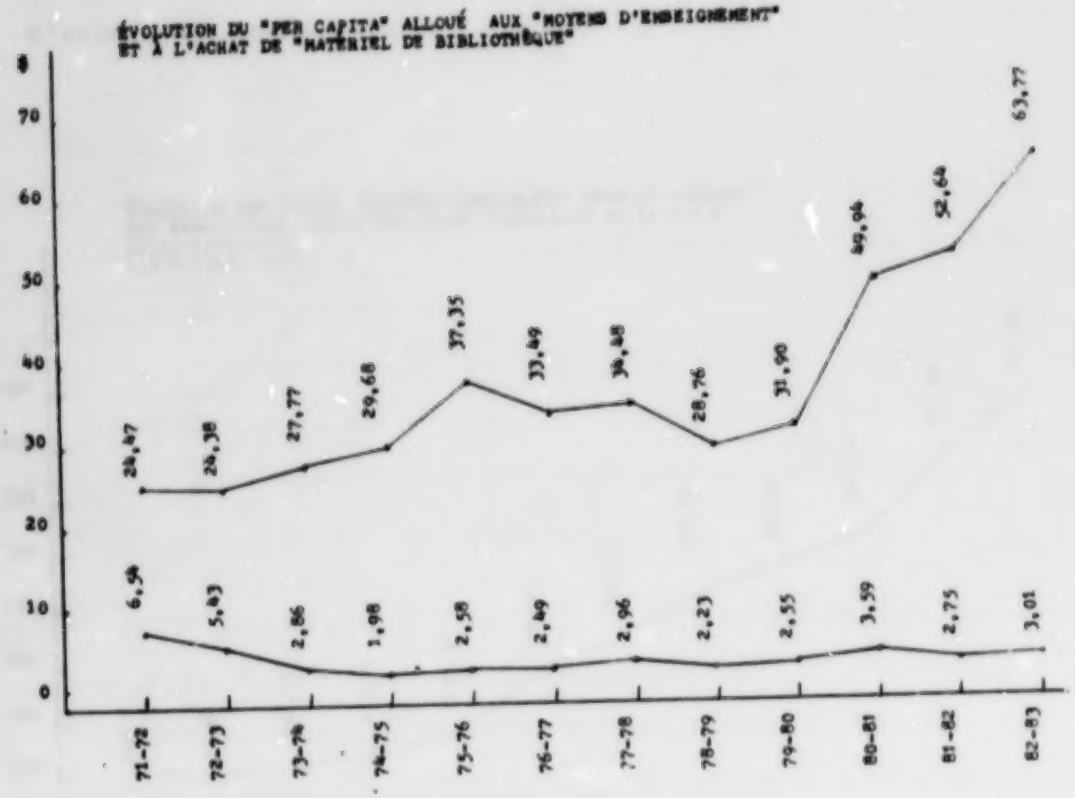


Même en dépenses totales ($), alors que l'ensemble

des efforts consacrés aux moyens d'enseignement croît, ceux pour la documentation diminuent (tentent de demeurer fixes).

Lorsque nous regardons dans l'ensemble tous ces tableaux, nous pouvons constater que l'indice des prix à la consommation augmente, l'enveloppe générale aussi mais plus rapidement que l'IPC, que le budget des moyens d'enseignement augmente moins que l'ENV. GEN. mais plus que l'IPC et que le budget d'achat de documents diminue et se dévalorise d'année en année.

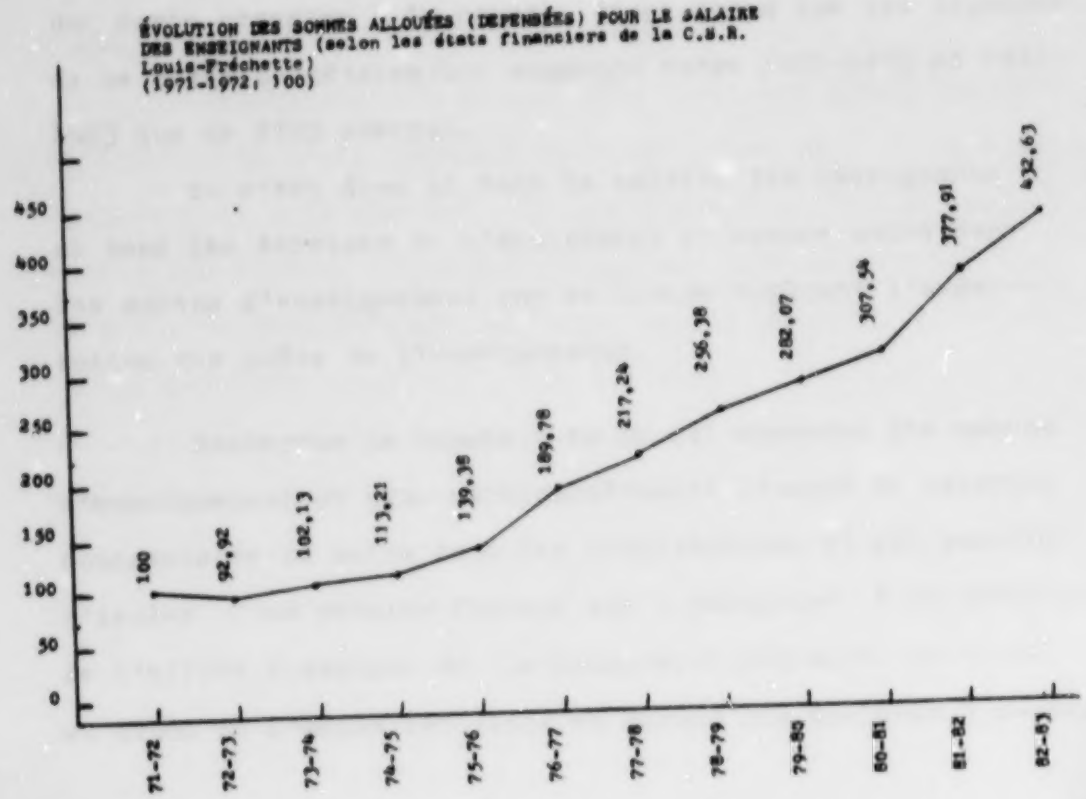

Si l'enveloppe générale augmente et que ce n'est pas le poste des moyens d'enseignement qui en bénéficie, nous sommes portés à croire que c'est la masse salariale des enseignants qui a pu prendre cette partie importante de l'augmentation des dépenses.

Ce n'est pas le cas, la masse salariale des enseignants a une augmentation légèrement inférieure à celle de l'enveloppe générale, comme le montre le tableau de la page précédente.

L'augmentation de l'enveloppe générale est donc allée ailleurs; serait-ce aux services de l'équipement? Il est possible d'en douter, même si les coûts de l'énergie ont subi une forte pression à la hausse, étant donné que les dépenses de ce poste budgétaire n'ont augmenté entre 1971-1972 et 1982-1983 que de 285% environ.

Ce n'est donc ni dans le salaire des enseignants ni dans les services de l'équipement et encore moins dans les moyens d'enseignement que se trouve englouti l'augmentation des coûts de l'enseignement.

Recherche de causes. En ce qui concerne les moyens d'enseignement et plus particulièrement l'achat de matériel doucmentaire ou autre dans les bibliothèques, il est possible d'isoler un premier facteur qui a participé à la réduction de l'effort financier de la commission scolaire. En effet, au début de l'année 1971-1972 et durant les quelques 4 années

qui suivirent, une subvention spéciale du M.E.Q. était versée dans le cadre de l'"Opération dépannage et démarrage". Cette somme était principalement consacrée à l'achat de livres. Profitant de cette occasion, la commission scolaire a réduit considérablement son propre effort pour ne se fier qu'à la subvention du fonds de création.

Une deuxième cause serait l'apparition en 1973-1974 de la transférabilité des allocations budgétaires entre les trois enveloppes. Alors que 1971-1972 consacrait aux moyens d'enseignement un montant de 22$ (dont 50% peut aller à la documentation)[8], la C.S.R. Louis-Fréchette affectait 6,54$ à l'achat de livres, de revues et de matériel divers. L'année de l'entrée en vigueur de la transférabilité, la somme allouée à l'achat tombe à 2,86$.

Les administrateurs scolaires semblent dire: "On en a déjà acheté tant, pourquoi en acheter encore." "Nos bibliothèques sont déjà pleines, il y en a assez". "Si on achete encore des livres, on va devoir garder notre personnel". Mais ces administrateurs, et aussi des pédagogues, devraient savoir que "nécessairement, une collection vieillie est de moins en moins utilisée et répond moins bien aux besoins des enseignants et des élèves"[9].

Ils pouront se donner bonne conscience en disant, "pourquoi mettre de l'argent là-dedans, ça ne sert pas?"

Enfin, une dernière observation pourrait permettre de cerner une des causes de cette situation: le personnel qui

oeuvre actuellement dans les écoles à été formé sans utiliser la documentation, actuellement dans une vie active, il n'utilisent pas la documentation non plus; comment pourrait-il donner ce qu'il n'a pas, le goût de la recherche, de la lecture?

Dans tout ce contexte, nous remarquons un vide "idéologique" en ce qui concerne la bibliothéconomie scolaire, l'usage de la documentation à des fins d'apprentissage, ce vide se retrouve non seulement au niveau des commissions scolaires, mais aussi au niveau du Ministère de l'éducation qui renie son rôle le leader dans la recherche et le développement de la documentation écrite et audiovisuelle comme moyen d'enseignement et d'apprentissage.

1 Québec (Prov.), Ministère de l'éducation, Direction générale des moyens d'enseignement. La situation des bibliothèques scolaires. Montréal, 1981, (54-1411) p. 16.

2 Ibidem, p. 20.

3 Québec (Prov.), Ministère de l'éducation. Règles budgétaires des commissions scolaires et des commissions régionales pour 1973-1974, dans Bulletin officiel, supplément no 22, 30 mai 1973, p. 12.

4 Québec (Prov.), Ministère de l'éducation. Les règles administratives et budgétaires des commissions scolaires pour 1971/1972, dans Bulletin officiel, supplément, 20 avril 71, p. 24.

Idem. Les règles administratives et budgéraires des commissions scolaires et des commissions régionales pour 1972/1973, dans Bulletin officiel, supplément no 11, 20 mars 1972, p. 22.

5 Jean-Marie St-Jacques, Modalités de financement des commissions scolaires et évolution du taux normalisé p. 1. (document maruscrit)

6 Québec (Prov.) Ministère de l'éducation. Les règles administratives et budgétaires des commissions scolaires pour 1971/1972, dans Bulletin officiel, supplément, 20 avril 71, p. 9.

7 Ibidem.

8 Ibidem. p. 24.

9 Comité régional des responsables en moyens d'enseignement de la région de Québec. Les centres documentaires dans les écoles secondaires: une question d'optique ou d'illusion, 1982. p. 7.

## INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION

Statistique Canada, Revue statistique du Canada, Ottawa, Information Canada, de janvier 1972 à septembre 1982.